|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/38/INF/2 rev. |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 6 décembre 2018 |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente-huitième session**

**Genève, 10 – 14 décembre 2018**

Résumé succinct des documents

*Document établi par le Secrétariat*

## I. Documents de travail pour la trente-huitième session

1. On trouvera ci-après un résumé succinct des documents qui sont établis pour la trente-huitième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité” ou “IGC”) à la date du 6 décembre 2018. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=46446.

### WIPO/GRTKF/IC/38/1 Prov. 3 : Projet d’ordre du jour de la trente-huitième session

1. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité pour adoption.

### WIPO/GRTKF/IC/38/2 Rev.  : Accréditation de certaines organisations

1. Ce document indique le nom et les coordonnées des personnes à contacter, ainsi que les buts et objectifs des organisations qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d’observatrices ad hoc aux sessions en cours et aux sessions futures du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/38/3 Rev.  : Participation des communautés locales et autochtones : Fonds de contributions volontaires

1. En 2005, l’Assemblée générale de l’OMPI a créé un “Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées”. Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l’Assemblée générale de l’OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du Fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit Fonds et fournit des renseignements sur la collecte de fonds lancée par le Secrétariat. La note d’information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l’objet du document WIPO/GRTKF/IC/38/INF/4 diffusé parallèlement.

### WIPO/GRTKF/IC/38/4 : La protection des savoirs traditionnels : projets d’articles

1. À sa trente-septième session, l’IGC a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/37/5, un nouveau texte intitulé “La protection des savoirs traditionnels : projets d’articles Rev.2” et a décidé que le texte, tel qu’il se présentait à la clôture du point de l’ordre du jour le 31 août 2018, serait transmis à la trente-huitième session de l’IGC, conformément au mandat du comité pour l’exercice biennal 2018-2019 et au programme de travail pour 2018, qui figurent dans le document WO/GA/49/21. Le document WIPO/GRTKF/IC/38/4 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

### WIPO/GRTKF/IC/38/5 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d’articles

1. À sa trente-septième session, l’IGC a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/37/4, un nouveau texte intitulé “La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d’articles Rev.2” et a décidé que ce texte, tel qu’il se présentait à la clôture du point de l’ordre du jour le 31 août 2018, serait transmis à la trente-huitième session de l’IGC, conformément au mandat du comité pour l’exercice biennal 2018-2019 et au programme de travail pour 2018, qui figurent dans le document WO/GA/49/21. Le document WIPO/GRTKF/IC/38/5 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

### WIPO/GRTKF/IC/38/6 : La protection des savoirs traditionnels : projet actualisé d’analyse des lacunes

1. À sa douzième session tenue à Genève du 25 au 29 février 2008, l’IGC a décidé que le Secrétariat, en tenant compte des travaux préalables du comité, élaborerait, comme document de travail pour la treizième session de l’IGC, un projet d’analyse des lacunes en matière de protection des savoirs traditionnels. En 2017, l’Assemblée générale de l’OMPI a demandé au Secrétariat de “mettre à jour les analyses des lacunes réalisées en 2008 concernant les systèmes de protection en vigueur dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles”. Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/37/6 a été établi pour la trente-septième session du comité. Le même document est rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/38/6.

### WIPO/GRTKF/IC/38/7 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projet actualisé d’analyse des lacunes

1. À sa douzième session tenue à Genève du 25 au 29 février 2008, l’IGC a décidé que le Secrétariat, en tenant compte des travaux préalables du comité, élaborerait, comme document de travail pour la treizième session de l’IGC, un projet d’analyse des lacunes en matière de protection des expressions culturelles traditionnelles. En 2017, l’Assemblée générale de l’OMPI a demandé au Secrétariat de “mettre à jour les analyses des lacunes réalisées en 2008 concernant les systèmes de protection en vigueur dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles”. Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/37/7 a été établi pour la trente-septième session du comité. Le même document est rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/38/7 pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/38/8 : Rapport sur la compilation de données relatives aux bases de données sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

1. En 2017, l’Assemblée générale de l’OMPI a prié le Secrétariat d’“établir un ou plusieurs rapports faisant la synthèse et actualisant les études, propositions et autres documents en rapport avec les outils et activités sur les bases de données, ainsi que sur les régimes de divulgation existants concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, en vue de recenser les lacunes éventuelles”. Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/35/5 a été établi pour la trente-cinquième session du comité et les documents WIPO/GRTKF/IC/36/5 et WIPO/GRTKF/IC/37/8 Rev., assortis de quelques mises à jour, ont été établis pour les trente-sixième et trente-septième sessions du comité. Le même document, assorti de quelques mises à jour, est rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/38/8.

### WIPO/GRTKF/IC/38/9 : Rapport sur la compilation de données relatives aux régimes de divulgation concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

1. En 2017, l’Assemblée générale de l’OMPI a prié le Secrétariat d’“établir un ou plusieurs rapports faisant la synthèse et actualisant les études, propositions et autres documents en rapport avec les outils et activités sur les bases de données, ainsi que sur les régimes de divulgation existants concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, en vue de recenser les lacunes éventuelles”. Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/35/6 a été établi pour la trente-cinquième session du comité et les documents WIPO/GRTKF/IC/36/6 et WIPO/GRTKF/IC/37/9, assortis de quelques mises à jour, ont été établis pour les trente-sixième et trente-septième sessions du comité. Le même document, assorti de quelques mises à jour, est rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/38/9.

### WIPO/GRTKF/IC/38/10 : Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

1. À la vingtième session de l’IGC tenue en février 2012, les délégations du Canada, des États-Unis d’Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont diffusé une “Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques”. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Ce document a été soumis une nouvelle fois aux vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième et trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions de l’IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/24/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5, WIPO/GRTKF/IC/27/6, WIPO/GRTKF/IC/28/7, WIPO/GRTKF/IC/29/5, WIPO/GRTKF/IC/30/6, WIPO/GRTKF/IC/31/5, WIPO/GRTKF/IC/32/6, WIPO/GRTKF/IC/34/9, WIPO/GRTKF/IC/35/7, WIPO/GRTKF/IC/36/7 et WIPO/GRTKF/IC/37/12 respectivement. Les coauteurs ont soumis une nouvelle fois cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/38/11 : Recommandation commune concernant l’utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés

1. À la vingt-troisième session de l’IGC tenue en février 2013, une recommandation commune concernant l’utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d’Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/7. Ce document a été soumis une nouvelle fois par ses coauteurs aux vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions de l’IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/26/6, WIPO/GRTKF/IC/27/7, WIPO/GRTKF/IC/28/8, WIPO/GRTKF/IC/29/6, WIPO/GRTKF/IC/30/7, WIPO/GRTKF/IC/31/6, WIPO/GRTKF/IC/32/7, WIPO/GRTKF/IC/34/10, WIPO/GRTKF/IC/35/8, WIPO/GRTKF/IC/36/8 et WIPO/GRTKF/IC/37/13 respectivement. Les coauteurs ont soumis une nouvelle fois cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/38/12 : Proposition de mandat pour l’étude du Secrétariat de l’OMPI sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d’accès et de partage des avantages

1. À la vingt-troisième session de l’IGC tenue en février 2013, une proposition de mandat pour une étude sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d’accès et de partage des avantages a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d’Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/6. Ce document a été à soumis une nouvelle fois à la vingt-quatrième session de l’IGC, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., par les délégations du Canada, des États-Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, puis aux vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions de l’IGC par les délégations du Canada, des États-Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée, sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8, WIPO/GRTKF/IC/34/11, WIPO/GRTKF/IC/35/9, WIPO/GRTKF/IC/36/9 et WIPO/GRTKF/IC/37/14 respectivement. Les coauteurs des documents WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8, WIPO/GRTKF/IC/34/11, WIPO/GRTKF/IC/35/9, WIPO/GRTKF/IC/36/9 et WIPO/GRTKF/IC/37/14 ont soumis une nouvelle fois cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/38/13 : Proposition pour une étude du Secrétariat de l’OMPI sur les systèmes *sui generis* de protection des savoirs traditionnels existant dans les États membres de l’OMPI

1. À la trente-septième session de l’IGC tenue en août 2018, les délégations du Japon et des États-Unis d’Amérique ont diffusé une proposition pour une étude du Secrétariat de l’OMPI sur les systèmes *sui generis* de protection des savoirs traditionnels existant dans les États membres de l’OMPI. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/37/16. Les délégations ont soumis une nouvelle fois cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/38/14 : Trouver des exemples de savoirs traditionnels pour favoriser le débat sur les objets qui devraient bénéficier d’une protection et ceux qu’il n’est pas prévu de protéger

1. À la trente-deuxième session de l’IGC tenue en novembre 2016, un document visant à trouver des exemples de savoirs traditionnels pour favoriser le débat sur les objets qui devraient bénéficier d’une protection et ceux qu’il n’est pas prévu de protéger a été présenté par la délégation des États-Unis d’Amérique. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/32/10. Ce même document a été soumis une nouvelle fois à la trente-quatrième session sous la cote WIPO/GRTKF/IC/34/13. La délégation a présenté une nouvelle fois la proposition actualisée en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/38/15 : Incidence économique des retards de traitement et de l’incertitude concernant les droits de brevet : préoccupations des États-Unis d’Amérique face aux propositions relatives à de nouvelles exigences de divulgation

1. À la trente-sixième session de l’IGC tenue en juin 2018, la délégation des États-Unis d’Amérique a présenté le document “Incidence économique des retards de traitement et de l’incertitude concernant les droits de brevet : préoccupations des États-Unis d’Amérique face aux propositions relatives à de nouvelles exigences de divulgation”. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/36/10. Ce document a été soumis une nouvelle fois à la trente-septième session du comité, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/37/15. La délégation a présenté une nouvelle fois le document actualisé en tant que document de travail pour la présente session.

## II. Documents d’information pour la trente-huitième session

### WIPO/GRTKF/IC/38/INF/1 Prov.  : Liste des participants

1. Une liste provisoire des participants sera distribuée à la trente-huitième session du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/38/INF/2 Rev.  : Résumé succinct des documents

1. Le présent document a été établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/38/INF/3 Rev.  : Projet de programme pour la trente-huitième session

1. Conformément à la demande formulée par le comité à sa dixième session, ce document contient une proposition de programme ainsi qu’une indication du temps qui pourrait être consacré à chaque point de l’ordre du jour. Le projet de programme n’est présenté qu’à titre indicatif : l’organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément au règlement intérieur.

### WIPO/GRTKF/IC/38/INF/4 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d’information sur les contributions financières et les demandes d’assistance financière

1. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l’annexe du document WO/GA/32/6, tel qu’il a été approuvé par l’Assemblée générale de l’OMPI à sa trente-deuxième session, puis modifié ultérieurement par l’Assemblée générale en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l’assistance effectivement fournie aux représentants des communautés autochtones et locales accréditées.

### WIPO/GRTKF/IC/38/INF/5 : Note d’information à l’intention du groupe d’experts des communautés autochtones et locales

1. Comme suite à une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d’une communauté autochtone. Le groupe d’experts s’est réuni au début des 30 sessions précédentes du comité. À chacune de ces réunions, des représentants de communautés autochtones et locales ont présenté des exposés sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l’OMPI, à l’adresse http://wipo.int/tk/fr/igc/panels.html et sont également accessibles par l’intermédiaire du Portail sur les questions autochtones sur le site Web de l’OMPI. Ce document indique les modalités pratiques qu’il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d’experts à la trente-huitième session du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/38/INF/6 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : décisions prises par le Directeur général conformément aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif

1. Ce document informera le comité des décisions en matière de financement que le Directeur général prendra conformément à la recommandation qui sera adoptée en marge de la trente-huitième session du comité par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées.

### WIPO/GRTKF/IC/38/INF/7 : Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

1. À sa dix-neuvième session, “le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 (intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles”), WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 (intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels”) et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 (intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques”), à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d’un document d’information à la prochaine session du comité”. Ce document est diffusé sous sa forme actuelle de glossaire unifié pour la présente session.

[Fin du document]